



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | LE 29 OCTOBRE 2018

ÉLECTIONS AUX CSE SNCF

LA CFDT S'OPPOSE AUX MANŒUVRES DESTINÉES À PRIVER LES CHEMINOTS DE LEUR DROIT DE VOTE

La direction de la SNCF a informé, le jour du dépôt des listes en vue des élections professionnelles qui se dérouleront du 16 au 22 novembre, qu'une partie des cheminots était exclue des listes électorales.

Cette décision fait suite à la menace d'une organisation syndicale – qui inscrit pourtant dans son nom la démocratie – de procéder à un contentieux sur la base d'une ancienne jurisprudence. La manœuvre n'est pas gratuite, elle permet d'exclure 900 cheminots d'encadrement des listes électorales. Pour la CFDT, cela est inadmissible.

LA CFDT CHEMINOTS DÉFEND LE DROIT DE VOTE DE TOUS LES AGENTS, SANS EXCLUSIVE

Faute d'avoir obtenu de la justice le report des élections, Sud-Rail déraile en voulant priver des cheminots du droit démocratique le plus évident, le vote. Cette manœuvre est possible grâce à la bienveillance de la direction *corporate* qui entend sacrifier le droit de vote de nombreux de ses cadres

de proximité au motif d'une jurisprudence vieille de plus de 15 ans et qui ne concerne pas les comités sociaux et économiques. Il appartient aux cheminots de s'interroger sur ce choix de la direction : les priver du droit de vote au bénéfice de ceux qui prétendent être de farouches opposants ? Finalement, n'y aurait-il pas un objectif commun entre eux ?

LA CFDT CONDAMNE CE DÉNI DE DÉMOCRATIE

Il intervient au moment même où la construction de notre avenir doit être la priorité. Or, l'exclusion par la déchéance de droit n'a jamais et ne sera jamais un moyen de construire.

Si l'éviction de la liste électorale des cadres concernés devait devenir une réalité, la CFDT Cheminots agira par tous les moyens pour rétablir ces agents dans leur droit, leur permettant une expression démocratique représentative de la diversité des opinions au sein de la SNCF. ●●

